Communiqué

Pour diffusion immédiate

PRÉCISIONS SUR LA REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR

Saint-Sauveur, le 14 mai 2020 – Suivant l'annonce faite hier de la reprise graduelle des activités sportives, de loisir et de plein air, les nouvelles consignes sont résumées dans cette illustration.

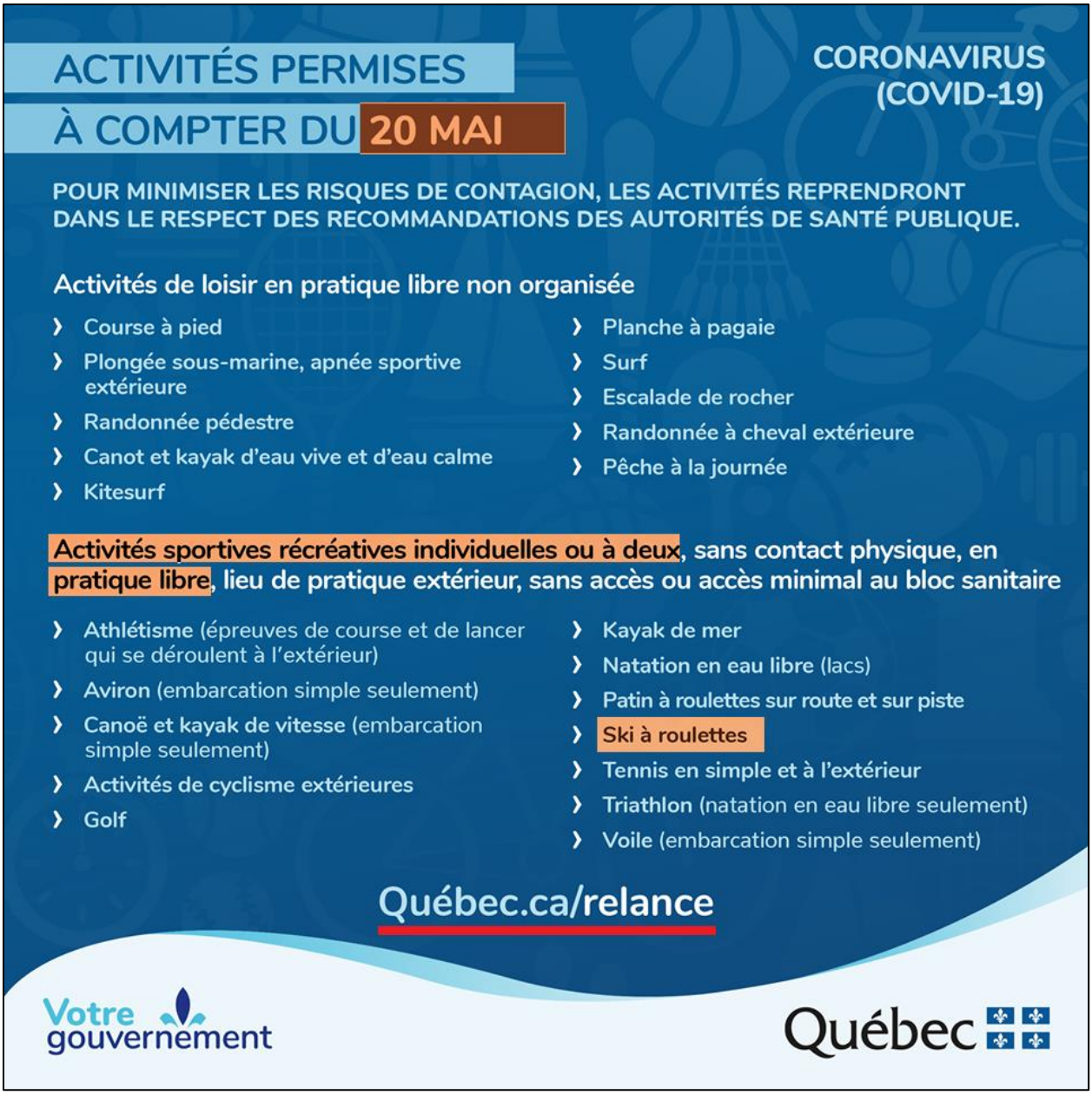

#19-200 rue Principale Saint-Sauveur J0R 1R0 450.744.0858 SKIDEFONDQUEBEC.CA
POUR TOUS LES FONDEURS : INITIATION, RÉCRÉATION, COMPÉTITION ET HAUTE PERFORMANCE

En bref…

- Pour tout renseignement, consulter https://www.quebec.ca/relance/
- Consulter les questions les plus courantes concernant les rassemblements.
- Consulter le communiqué de presse sur la reprise graduelle des activités sportives, de loisir et de plein air au Québec.
- Les sorties organisées et structurées, comme les entrainements (au moins un athlète avec un entraineur), sont toujours interdites.
- Deux athlètes peuvent s'entrainer ensemble, sans supervision présentielle au lieu d'entrainement.
- Des personnes vivant à la même adresse peuvent s'entrainer ensemble, peu importe leur nombre.
- Les rassemblements familiaux ne sont permis que pour toutes les personnes vivant en permanence à la même adresse.

Nous sommes conscients que les gens sont impatients de bouger et de se remettre à l'entrainement. Ski de fond Québec rappelle que le retour aux activités est fragile et qu'il incombe à tou.te.s d'adopter un comportement responsable et respectueux, pour le mieux-être individuel et de la collectivité. Pour toute question spécifique au ski de fond d'été ou d'hiver, contacter Ski de fond Québec à info@skidefondquebec.ca.